UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris
01 44 83 65 55
contact@fo-fonctionnaires.fr

Paris, le 7 novembre 2022

**Monsieur Stanislas GUERINI**
**Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques**

Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 - PARIS

Objet : Demande d'ouverture de négociations salariales

Monsieur le Ministre,

Le 28 juin dernier, vous annonciez une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires et pour les agents contractuels.

Cette revalorisation était déjà, à cette date, inférieure à l'inflation qui était de 6 %, niveau maintenu depuis et qui tend à s'amplifier en cette fin d'année.

Le 15 septembre, vous avez tenu une nouvelle réunion sur le pouvoir d'achat qui s'est soldée par un bilan des mesures annoncées le 28 juin.

Je tiens à rappeler qu'une majorité de fonctionnaires a vu une part croissante de sa rémunération constituée de primes (de 25 % à 55 % selon les catégories) et que celles-ci n'ont pas été concernées par la revalorisation de 3,5 % qui n'a touché que la part indiciaire.

La progression constante de l'inflation annoncée nécessite, pour FO Fonction Publique, une nouvelle revalorisation du point d'indice et de tous les éléments de la rémunération dès 2022, a minima à la hauteur de l'inflation.

Dans la zone OCDE, celle-ci est de 10,3 % en année glissante (août 2021 – août 2022).

Selon Eurostat, le 19 octobre 2022, le taux d'inflation de la zone euro est en hausse de 9,9 %.

Enfin, en France, l'inflation sur l'année glissante est établie à 6,20 % au mois d'octobre 2022.

A FO Fonction Publique, nous n'oublions pas que les fonctionnaires ont perdu plus de 23 % de pouvoir d'achat depuis 2000 en raison de nombreuses années de gel de la valeur du point d'indice et de revalorisations inférieures à l'inflation.

Monsieur le Ministre, la situation impose une nouvelle revalorisation immédiate à hauteur de l'inflation.

C'est pourquoi FO Fonction publique revendique l'ouverture immédiate de négociations salariales.

Comptant sur la prise en compte de notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général